

## PROGRAMME DE FORMATION

### Groupement d'employeur

<b>OBJECTIFS :</b>	S'initier à la gestion administrative et à la gestion des ressources humaines dans un groupement d'employeur
<b>PRE-REQUIS :</b>	
<b>PUBLIC :</b>	Exploitants Agricoles membres d'un groupement d'employeur
<b>LIEU :</b>	Chambre d'Agriculture de Lattes
<b>DATES :</b>	En cours de finalisation
<b>RESPONSABLE STAGE :</b>	Sylvie GINISTY - TEULON ☎ 04.67.20.88.28
<b>INTERVENANTS :</b>	Sandrine BOLLE : FIGEA – Sylvie MELONI : Conseillère en bilan de compétence à l'APECITA – Céline OUITIS : juriste en droit social à la FDSEA – Éric GAUTEUL Conseiller en management QUADRALIS
<b>MOYENS PEDAGOGIQUES :</b>	Test, Exposé participatif, exercices pratiques.
<b>DUREE :</b>	21 heures
<b>COUT :</b>	<b>620 €</b> (pris en charge par votre fonds de formation, le FSE et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour les ressortissants VIVEA) Autre public, nous consulter.
<b>ATTESTATION :</b>	Une attestation de stage sera remise aux participants à l'issue de la formation.

#### **1ère JOURNEE – DUREE : 7 H en salle**

**9 h 00 – 11 h 00 :** Intervenant : Sandrine BOLLE

Les différentes démarches administratives à réaliser dans un groupement d'employeurs :

- Obligations sociales mensuelles, trimestrielles et annuelles à effectuer auprès du salarié et des organismes sociaux.

Les différentes déclarations fiscales et comptables, les règles à respecter par rapport :

- Au règlement intérieur du GE,
- A la fiche planning,
- A la facture du GE aux adhérents pour la mise à disposition du salarié,
- Au contrôle du paiement des factures par chaque adhérent,
- A l'impôt sur les sociétés,
- La TVA.

**11 h 00 – 12 h 30 :** Intervenant : Sylvie MELONI

Présentation et réalisation du test « La roue Team Management » de Margerison-McCann.

**14 h 00 – 17 h 30 :** Intervenant : Céline OUITIS

Les formalités liées à l'embauche,  
Les obligations incombant aux employeurs,  
Vie et rupture du contrat de travail,  
Le droit disciplinaire.

## **2ème JOURNEE – DUREE : 7 H en salle**

**9 h 00 – 12 h 30 :** Intervenant : Céline OUITIS

Le contrat de travail :

- Cas pratique,
- Questions diverses.

**14 h 00 – 17 h 30 :** Intervenant : Sylvie MELONI

Restitution des tests

Exposé sur les fonctions clés pour qu'une équipe marche bien :

- Façon d'interagir avec autrui,
- Façon de recueillir et utiliser l'information,
- Façon de prendre les décisions,
- Façon d'organiser les autres.

## **3ème JOURNEE – DUREE : 7 H en salle**

**9 h 00 – 12 h 30 :** Intervenant : Éric GAUTEUL

Mise à jour des forces et des faiblesses en expression verbale,  
Identifier les modes de communication et de fonctionnement,  
Importance de l'écoute pour le respect des objectifs et consignes,  
S'affirmer sans agressivité.

**14 h 00 – 17 h 30 :** Intervenant : Éric GAUTEUL

Faire passer une image positive.

Prendre conscience de sa capacité à avoir de l'influence sur soi, sur les autres.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à Jennifer LEBLOND Chambre d'Agriculture de l'Hérault  
Maison des Agriculteurs A – Mas de Saporta CS 10010 - 34875 LATTES Cedex  
Tél. : 04 67 20 88 59 - Fax : 04 67 20 88 95 – leblond@herault.chambagri.fr

Mme, M. \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Production principale : \_\_\_\_\_

Numéro SIRET : \_\_\_\_\_

Participera à la formation :

**« Groupement d'employeur »**

### **Ressortissants VIVEA :**

Exploitant  Conjoint collaborateur  Aide familial :   
En cours d'installation (PPP)<sup>1</sup> :  Cotisant solidaire

### **Salariés :**

Salarié FAFSEA  Salarié OPCALIM  Autre fonds (à préciser)

### **Documents obligatoires à joindre :**

- **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**

- L'attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA<sup>2</sup>

- **Pour les personnes en cours d'installation :**

- Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP

- **Pour les cotisants solidaires :**

- Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

- **Pour les salariés :**

- ✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21

- Salariés OPCALIM : contacter 04 42 20 93 52



Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

<sup>1</sup> Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.

<sup>2</sup> Pour les exploitants agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux, à demander à la MSA, au responsable de votre dossier dont le n° de tél figure en haut à gauche de votre «bordereau d'appel de cotisation »